

AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX MARIAGES FORCÉS EN FRANCE

Dr Khursheed Wadia, University of Warwick, et
Professeur Gill Allwood, Nottingham Trent University

À propos de cette note d'orientation

La présente note d'orientation s'appuie sur un projet de recherche de deux ans financé par la British Academy dont l'objectif était d'étudier les recoupements entre les violences sexistes, particulièrement le mariage forcé, et les politiques publiques en France.

Contexte

En France, la prévention et la protection contre les violences sexistes sont confiées aux seules associations. Ces dernières sont financées presque exclusivement par les pouvoirs publics. La somme de leur expérience et de leurs connaissances pratiques est vitale pour le maintien de services efficaces. Néanmoins, les baisses de financement ont eu raison des plus petites associations, dont un grand nombre était des associations de femmes immigrées et issues de l'immigration, ce qui a eu de graves conséquences pour celles dont la voix était écoutée.

Certaines villes disposent désormais de réseaux bien établis et coordonnés composés d'élus·e·s, de fonctionnaires, de travailleuses et travailleurs sociaux, de professionnel·le·s de santé, de personnels éducatifs, d'avocat·e·s, de membres de la police et de la gendarmerie et d'associations. Ils proposent divers services, dont la formation des professionnel·le·s, la sensibilisation et l'aide directe aux victimes avérées ou potentielles de mariage forcé. Ils sont également un intermédiaire important entre les expert·e·s et les responsables politiques. Selon l'ensemble des acteurs, ces réseaux améliorent la mise en œuvre des politiques relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, aux violences faites aux femmes et aux mariages forcés.

QUE FAUT-IL FAIRE POUR PRÉVENIR LE MARIAGE FORCÉ ?

► Coordination

Les réseaux contre le mariage forcé réalisent un travail remarquable de protection et de prévention. Ils rassemblent les principaux acteurs, sensibilisent et forment les professionnel·le·s concerné·e·s.

► Participation

Les associations relaient la parole et le vécu des femmes et jeunes filles mariées de force ou en danger de l'être. Elles ont besoin de financements adéquats et pérennes pour poursuivre leur action.

► Transformation

Les violences faites aux femmes sont à la fois une cause et une conséquence des inégalités de genre. Les luttes pour éradiquer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes vont de pair. La prévention des mariages forcés contribuera à améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes, de même que cette dernière réduira les mariages forcés.

Les résultats

- Les réseaux contre le mariage forcé n'existent que dans quelques villes en France.
- Ces réseaux fonctionnent bien ; ils réunissent des élu•e•s, des fonctionnaires, des travailleuses et travailleurs sociaux, des professionnel•le•s de santé, des personnels éducatifs, des avocat•e•s, des membres de la police et de la gendarmerie et des associations. Ils offrent une protection efficace aux femmes et aux jeunes filles mariées de force ou en danger de l'être.
- Selon toutes les associations, leur parole est entendue par les responsables politiques et leurs contributions prises en compte dans les décisions de politique publique.
- Le succès des réseaux repose sur des personnes extrêmement dynamiques et investies dans leur mission, qui sont susceptibles de quitter leur poste.
- Petites ou grandes, les associations sont constamment menacées de baisses de financements.

"C'est l'expertise de terrain qui permet de faire notre plaidoyer. L'idée, c'est de co-construire ensemble cette politique publique et que le ministère ne travaille pas tout seul."

"Moi, je pense qu'on est entendues. C'est quand même intéressant dans une assemblée de femmes, d'hommes bien blancs, d'avoir des femmes avec des accents, migrantes. Enfin, je trouve ça important aussi que ce soit elles qui prennent la parole, parce que c'est plutôt silencieux, finalement."

"Oui, bien sûr [les femmes victimes] participent par leur parole, leurs témoignages, elles nous aident à penser, c'est comme ça qu'on pense, c'est quand les gens nous disent ce qu'ils vivent."

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cette note d'orientation s'appuie sur : Allwood et Wadia (2020) « Forced Marriage and Gender Transformation in France: Feminist State and Civil Society Networks at the Local Level », French Politics, mars-juin.

Nous tenons à remercier toutes les personnes et les associations en Île de France, à Strasbourg et à Montpellier qui ont contribué à ces travaux.

Traduction française : Audrey Langlassé
www.alacarte-translations.com

Les opinions exprimées dans cette note ne reflètent pas nécessairement celles de l'University of Warwick et de Nottingham Trent University.



Recommandations

Selon cette étude, les réseaux coordonnés d'acteurs publics et associatifs, qui incluent la parole des personnes concernées, constituent le meilleur moyen de lutter contre les violences faites aux femmes.

Nous recommandons avant tout que des moyens financiers supplémentaires et ciblés soient alloués aux associations qui jouent un rôle de prévention et de protection clé.

1. Un financement adéquat et pérenne des associations, y compris des structures plus petites qui interviennent dans des quartiers défavorisés où la population vulnérable est importante.
2. Des moyens supplémentaires permettant aux associations de sensibiliser le public sur les mariages forcés et de parler au nom des victimes, d'apporter directement à ces dernières ou de leur indiquer un soutien psychologique, une aide juridique et des services de protection et d'accompagnement tels que l'accompagnement au tribunal et un hébergement sûr.
3. L'inclusion de la question des mariages forcés dans les campagnes de sensibilisation contre les violences faites aux femmes et aux filles menées dans les écoles, ainsi qu'une formation obligatoire pour les enseignant•e•s, les travailleuses et travailleurs sociaux, et les personnels d'accueil au sein des services publics, notamment dans les services d'immigration. Ce dernier point devrait garantir que les victimes qui ont été mariées de force ou se trouvent dans des relations violentes n'aient pas à subir une expulsion, un retour forcé dans leur pays d'origine où des violences sexistes les attendent.
4. La création d'une catégorie spéciale d'aide financière au rapatriement pour les victimes de mariage forcé emmenées à l'étranger, afin qu'elles ne se retrouvent pas en concurrence avec d'autres ressortissants français, victimes notamment de catastrophes naturelles.
5. La mise en œuvre des conventions et déclarations des droits humains, notamment la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/ CEDAW) et la Convention d'Istanbul.

Pour contacter les chercheuses

- ✉ **Dr Khursheed Wadia:**
Khursheed.Wadia@warwick.ac.uk
- ✉ **Professeur Gill Allwood:**
Gill.Allwood@ntu.ac.uk